



Lac-Delage, le 12 avril 2021

Objet : Mise à jour de la situation concernant l'achalandage d'Empire 47 à Lac-Delage

Chères citoyennes,  
Chers citoyens,

La présente est pour vous informer de l'état de nos discussions avec Empire 47 (E47) à propos de la hausse marquée de son achalandage et des impacts ressentis sur notre territoire. Bien que vous appréciez comme nous la présence de cette nouvelle activité familiale sur notre territoire, vous avez été nombreux à soulever vos inquiétudes quant au phénomène qui prend de l'ampleur, des inquiétudes qui nous ont été rapportées également par les comités d'urbanisme et de la famille. Je tiens à souligner, au nom des membres du conseil, que je partage vos préoccupations à ce sujet.

Lors d'une rencontre du comité de coordination des travaux et des événements qui s'est tenue le 31 mars dernier avec E47, j'ai précisé que des solutions devaient être proposées pour améliorer la situation, au bénéfice de l'ensemble de la population. Depuis les trois dernières années, Lac-Delage a toujours soutenu E47 à travers certains accommodements (pour la plupart à caractère temporaire) afin de faciliter sa transition vers un poste d'accueil principal à Stoneham. Aujourd'hui, force est de constater que les effets d'une hausse d'achalandage majeure ont un impact notable sur la qualité de vie de nos citoyens et qu'il est de notre devoir de remettre les choses en perspective et de recadrer les responsabilités de chacun.

Au départ, il avait été convenu qu'E47 pouvait contribuer à bonifier l'offre en loisir pour les citoyens de Lac-Delage par des activités récréatives à faible impact en vertu de la réglementation en vigueur. En lien avec son plan directeur, il était entendu que le volet familial et scolaire transitait à partir de notre territoire, tandis que les autres usagers devaient entrer par un accès principal à être aménagé à Stoneham. Le projet n'ayant pas abouti dans la ville voisine pour des raisons qui ne dépendent pas de nous, les citoyens de Lac-Delage font les frais d'un achalandage en croissance qui ne convient pas aux infrastructures en place, qui met en péril la sécurité et qui altère leur usage des installations municipales.

Il revient à E47, comme à toute autre entreprise, de trouver des options et de soumettre un nouveau projet afin de régler la situation actuelle. Il revient à chaque promoteur de s'assurer de l'acceptabilité sociale de son projet. Soulignons que ce qui devait être temporaire ne peut devenir permanent.

Il est tout à fait légitime de demander à une organisation de revoir son plan directeur en fonction de la nouvelle réalité et de régulariser la situation. Précisons que la Ville a ultimement l'obligation morale et légale envers les citoyens d'analyser chaque nouvelle demande de changement en fonction de la réglementation en vigueur.

Notre position est claire depuis le début et je vous la réitère : nous allons soutenir des projets qui respectent notre environnement, qui assurent la sécurité de la population et qui respectent la réglementation en vigueur, notamment en ce qui a trait au zonage et à la gestion des eaux pluviales. Rappelons que le territoire de la Ville de Lac-Delage se trouve dans le bassin versant de la rivière Saint-Charles avec toutes les exigences et obligations des lois concernées et que l'usage permis sur les lots en cause implique la conservation naturelle du milieu et la tenue d'activités récréatives extérieures à faible impact.

En souhaitant que nos prochains échanges avec E47 soient basés sur ces principes fondamentaux de cohabitation, nous espérons tenir une rencontre prochainement avec le conseil d'administration de E47 pour dénouer la situation. Soyez assurés que nous vous tiendrons au courant.

Veillez recevoir, chères citoyennes, chers citoyens, l'expression de mes sentiments les meilleurs



Guy Rochette  
Maire de Lac-Delage